



Bourgeoisie de Saint-Léonard

Convocation

Les bourgeoises et bourgeois de Saint-Léonard sont convoqués
en assemblée, le

**lundi 30 mars 2009 à 20h00,
à la salle de la Cible.**

ORDRE DU JOUR :

- I. Lecture des comptes 2008
- II. Rapport de l'organe de révision
- III. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
- IV. Budget 2009 présentation et adoption
- V. Présentation du plan financier 2009-2012
- VI. Nominations statutaires
- VII. Nomination de l'organe de révision (LCo art. 83, ch.2 – Ofinco art. 72)
- VIII. Nouveaux statuts du triage forestier du Vallon : approbation
- IX. Convention pour l'exploitation d'une source sur l'alpage de Tracuit : présentation et décision
- X. Alpage de Tracuit (exploitation, convention avec Chalais)
- XI. Divers
- XII. Lecture et approbation du procès-verbal
- XIII. Marende

Bourgeoisie de Saint-Léonard

Message Introductif

L'exercice 2008 présente des dépenses avant amortissements de fr. 54'239.50 et des recettes de fr. 62'245.80. Il boucle ainsi avec une marge d'autofinancement de fr. 8'006.30. La fortune de la Bourgeoisie s'élève dès lors à fr. 140'382.55 au 31.12.2008 en augmentation de fr. 4'506.30 par rapport à l'exercice précédent.

Cette situation, exceptionnelle pour une année incluant la sortie des bourgeois, est due essentiellement à des nouvelles agrégations bourgeoises de fr. 5'500.-- et à une augmentation des produits des vignes et domaines de fr. 3'400.-- .

L'absence de dettes au bilan et une fortune nette d'environ fr. 135'000.-- constituent une note positive. Cependant, une gestion rigoureuse, des efforts en matière de réduction des coûts et la recherche de nouvelles entrées doivent être entrepris afin d'obtenir une marge d'autofinancement et une capacité financière significative. Ces éléments constituent la seule garantie des investissements nécessaires au maintien du patrimoine bourgeoisial.

Comptes récapitulatifs 2008

	Fonctionnement		Investissements		Amortissements comptables
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	
Bourgeoisie de St-Léonard	54'239.50	62'245.80	0.00		3'500.00
	54'239.50	62'245.80	0.00	0.00	3'500.00
Investissement net				0.00	
Marge d'autofinancement		8'006.30	0.00	0.00	
Amortissements comptables	3'500.00				
Excédent de revenu	4'506.30				
	8'006.30	8'006.30			

Compte de Financement

	Dépenses	Recettes
Marge d'autofinancement		8'006.30
Investissement net	0.00	
Excédent de financement	8'006.30	
	8'006.30	8'006.30

Variation de la Fortune

	Dépenses	Recettes
Excédent de financement		8'006.30
Report au bilan des investissements		0.00
Amortissements comptables	3'500.00	
Augmentation de la fortune nette	4'506.30	
	8'006.30	8'006.30

Fonctionnement

	Comptes 2007	Comptes 2008	Budget 2008	Budget 2009
CHARGES				
Charge du personnel				
Autorités	4'933.75	3'802.50	6'000.00	5'000.00
Commissions	1'875.00	2'760.00	3'500.00	3'000.00
Assurances et charges sociales	1'860.40	1'857.65	2'000.00	2'000.00
Biens et services				
Entretien et assurances immeubles	3'184.00	3'593.00	3'500.00	3'500.00
Entretien routes et alpage	1'719.05	500.00	2'500.00	2'000.00
Entretien des forêts			10'000.00	10'000.00
Frais d'assemblées et sorties	1'706.00	12'961.50	12'000.00	2'000.00
Frais de culture	19'695.30	18'815.25	20'000.00	20'000.00
Impôts et redevances	3'266.55	4'399.95	2'000.00	5'000.00
Frais divers	4'146.30	5'521.00	5'000.00	7'000.00
Attribution fonds reboisement		28.65		50.00
	<u>42'386.35</u>	<u>54'239.50</u>	<u>66'500.00</u>	<u>59'550.00</u>
REVENUS				
Revenu des biens				
Produit des vignes et domaines	23'553.75	27'038.55	24'000.00	28'000.00
Produit des locations	16'162.60	16'162.60	16'500.00	16'500.00
Vente de bois			10'000.00	10'000.00
Intérêts des titres et des lots	750.95	912.25	1'000.00	1'000.00
Recettes diverses			1'000.00	1'000.00
Patentes et concessions				
Redevances diverses	12'632.40	12'632.40	13'000.00	13'000.00
Contributions des tiers				
Agrégations bourgeoises	500.00	5'500.00	1'000.00	1'000.00
	<u>53'599.70</u>	<u>62'245.80</u>	<u>66'500.00</u>	<u>70'500.00</u>

Investissements

Dépenses

Alpage de Tracuit	0.00	0.00	15'000.00	20'000.00
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>15'000.00</u>	<u>20'000.00</u>
Marge d'autofinancement				
./. Amortissement titres		8'006.30	0.00	10'950.00
./. Amortissement terrains				
./. Amortissement constructions	4'000.00	3'500.00	5'000.00	5'000.00
Solde excédent recettes	<u>7'213.35</u>	<u>4'506.30</u>	<u>-5'000.00</u>	<u>5'950.00</u>

Comptes 2008

Bilans comparés au 31 décembre 2007 et 2008

Actif			Passif			
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007		31.12.2008	
Actif financier			Capitaux étrangers			
Disponible			Dettes à court terme			
Banque Raiffeisen, épargne	102'601.11	121'013.43	Créanciers	159.60	6'904.05	
Avoirs			Fonds de réserve			
Débiteurs	2'651.25		Fonds de rénovation chapelle	4'474.30	5'541.05	
Impôt anticipé	252.79	309.22	Engagements financements spéciaux			
c/c Fonds de reboisement		15'522.35	Fonds de reboisement		15'522.35	
Placements						
Fonds de reboisement	15'493.70					
Actions téléphérique CBV	1.00	1.00				
Parts sociales AFV-BV	1.00	1.00				
La Forêt de l'Aventure SA, Vercorin	1.00	1.00				
Action Télécabine Vercorin SA	1.00	1.00				
Actifs transitoires			Capitaux propres			
Produits à recevoir	0.00		Fortune nette			
Investissements			Capital			
Constructions	35'000.00	31'500.00		144'156.60	135'876.25	
Terrains	1.00	1.00	± excédent recettes/dépenses			
			7'213.35	151'369.95	4'506.30	
					140'382.55	
	156'003.85	168'350.00		156'003.85	168'350.00	

Comptes adoptés par le Conseil bourgeoisial en séance du 2 mars 2009.

Cautionnement de fr. 10'400.-- en faveur de la Banque Raiffeisen pour le triage forestier.

La bourgeoisie et/ou la commune de St-Léonard se sont engagées à couvrir les crédits d'investissements du triage forestier du vallon pour 5,76 %, ce selon convention (% surface forêts).

Informations diverses

Journée de travail à l'alpage

Comme chaque année, une journée de travail aura lieu à Tracuit. Les différents travaux d'entretien de la route et de l'alpage seront effectués le samedi 25 juillet 2009. Nous prions les intéressés de bien vouloir réserver cette date.

Attribution de mandats

Nous prions l'ensemble de la population Léonardine occupée dans des maisons, entreprises, bureaux, etc., de bien vouloir transmettre à leurs employeurs la nécessité de nous communiquer leur genre d'activités, ce dans le but d'attribution de mandats futurs.

Rente AVS

Nous rappelons aux personnes atteignant l'âge de la retraite qu'elles doivent remplir un formulaire pour bénéficier de la rente AVS. L'agent AVS se tient à votre disposition.

CMS Sierre

Vous avez une heure par semaine à donner ? Joignez-vous à PRO SOCIO/Services bénévoles afin d'aider au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, malades, etc. Choisissez votre activité, telle que les transports, les repas à domicile ou les visites au domicile des malades ou des personnes âgées. Contactez le 027.455.51.51 ou le secrétariat communal qui vous donneront tous les renseignements utiles.

Compost

Du compost est à disposition de la population Léonardine, ceci gratuitement, à notre déchetterie.

Ramassage des papiers et des ordures

Nous prions la population d'amener les papiers à proximité des bennes à verres uniquement le jour de ramassage, soit le premier mercredi du mois avant 13h00 et de mettre uniquement des ordures ménagères dans les Moloks. Des contrôles seront opérés et les contrevenants amendés.

Déchets – Branches – Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public ;
- les branches et les sarments doivent être coupés ou broyés sur place et, selon les directives cantonales, compostés dans les champs et les vignes car désormais tout feu en plein air est strictement interdit.

(Pour les petites quantités de ceps et de sarments, un emplacement sera spécialement aménagé à cet effet à notre déchetterie).

Déchetterie

Pour faciliter les contrôles, une carte d'accès à la déchetterie a été créée et doit être retirée au secrétariat communal. D'autre part, les entreprises artisanales et industrielles doivent se conformer impérativement au règlement communal en vigueur et livrer leurs déchets directement à l'Uto ou au centre des Paujes. Il en est de même pour les privés qui ont de grandes quantités à débarrasser.

Les **nouveaux** horaires de la décharge sont les suivants :

du 1^{er} avril au 30 septembre

lundi	de 18h00 à 19h00
mercredi	de 18h00 à 19h00
samedi	de 10h00 à 12h00 de 16h30 à 17h30

du 1^{er} octobre au 31 mars

de 16h00 à 17h00
de 16h00 à 17h00
de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 16h00